



CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

Saison 2022-2023

Club de soccer Baie-des-Chaleurs

1. Je respecterai les règles du jeu, mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires, ainsi que les arbitres et tous les bénévoles de la ligue;
2. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
3. Je ferai de mon mieux pour être un vrai joueur d'équipe en valorisant un bon esprit sportif, en participant avec enthousiasme et motivation et en ayant comme objectif de m'améliorer et performer;
4. Je participerai autant aux séances d'entraînement, qu'aux parties. S'il y a un déséquilibre dans ma participation entre les deux, je devrai m'expliquer avec mon entraîneur;
5. Je me rappellerai que gagner n'est pas la seule chose qui compte et qu'il est également important de m'amuser, d'améliorer mes habiletés, de me faire des amis et de donner le meilleur de moi-même, lors des entraînements et des parties;
6. J'apprécierai tous les bons jeux et toutes les bonnes performances, tant de mon équipe que de mes adversaires et j'en féliciterai les auteurs. Je ne ferai pas de festivités excessives d'après-but ayant comme objectif de ridiculiser l'adversaire;
7. Je me rappellerai que les entraîneurs et les arbitres sont là pour m'aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect;
8. Je respecterai les biens d'autrui et les équipements que le club et la ligue mettent à ma disposition pour pratiquer le soccer. Les actes de vandalisme ne seront pas tolérés et en découleront des pénalités;
9. J'accepterai que mon entraîneur instaure des règles de fonctionnement et d'encadrement additionnelles pour la bonne gestion de mon équipe;
10. Je ne consommerai aucune boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;
11. Je ne me présenterai pas sur les terrains de jeux, comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu, avec des facultés affaiblies conséquemment à une consommation d'alcool ou de substances illicites.
12. En cas de non-respect de celui-ci, je comprends que je m'expose à des pénalités, et ce, pour le mieux-être de l'équipe et du Club de soccer Baie-des-Chaleurs.